

**RÉUNION DU CONSEIL
4 SEPTEMBRE 2018**

Mardi, le 4^e jour du mois de septembre 2018, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Sont absents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Mandat au Comité des ressources humaines pour l'embauche d'un d'agent(e) de bureau temporaire
 - b) Autorisation de signature pour une lettre d'entente no. 8 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, s.l. 2414-A
 - c) Autorisation de signature pour une lettre d'entente no. 9 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, s.l. 2414-A
 - d) Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - e) Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Demande de déneigement du chemin des Érables
 - b) Formation sur l'abattage d'arbre contrôlé - Autorisation pour un employé

- 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
- 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 5.6. LOISIR ET CULTURE
- 5.7. AUTRES
 - a) Demande de commandite - Bulletin des Chenaux
 - b) Demande de commandite - Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie
- 5.8. CORRESPONDANCES
- 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 5.10. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.11. Période de questions diverses
- 5.12. Clôture de la séance

2018-09-121
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 août 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018.

Vote demandé par René Gravel Adoptée

2018-09-122
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois d'août, portant les numéros 10 023 à 10 027, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2432 à 2441 inclusivement, pour une somme globale de 49 184,92 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10 028 à 10 063 inclusivement et totalisant la somme de 40 312,85 \$. Les salaires au montant de 11 189,66 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-09-123
5.1.a) MANDAT AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EMBAUCHE D'UN D'AGENT(E) DE BUREAU TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé pour combler un poste d'agent(e) de bureau temporaire au sein du personnel administratif de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues devront faire partie d'un processus de sélection;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de mandater le Comité des ressources humaines et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater le Comité des ressources humaines et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe afin de procéder à un processus de sélection et par la suite, faire les recommandations qui s'imposent aux membres du conseil municipal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-09-124

5.1.b) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE LETTRE D'ENTENTE NO. 8 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, S.L. 2414-A

CONSIDÉRANT que l'agente de bureau, Mme Sandra Turcotte, a pris la fonction de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de façon temporaire;

CONSIDÉRANT qu'une telle démarche requiert l'autorisation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire M. René Gravel et le conseiller M. Michel Croteau à signer la lettre d'entente numéro 8, relativement aux dispositions portant sur l'affectation temporaire de l'agente de bureau.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-09-125

5.1.c) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE LETTRE D'ENTENTE NO. 9 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, S.L. 2414-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel de candidatures pour un poste temporaire d'agent(e) de bureau à temps partiel au sein du personnel administratif;

CONSIDÉRANT que Mme Sandra Turcotte assume temporairement le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe tout en conservant son poste d'agente de bureau pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir l'autorisation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire M. René Gravel et le conseiller M. Michel Croteau à signer la lettre d'entente numéro 9, relativement aux dispositions portant sur le poste temporaire, temps partiel d'agent(e) de bureau.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.1.d) AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

D-09-2018

Avis de motion est déposé par M. Patrice Moore, conseiller au siège numéro 3, que lors d'une prochaine séance, sera adoptée une modification au règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5.1.e) PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Un projet de règlement est déposé par M. Patrice Moore, conseiller au siège numéro 3, qu'à une séance ultérieure, sera adopté une modification au règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain.

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

5.3.a) DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES ÉRABLES

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2018-09-126

5.3.b) FORMATION SUR L'ABATTAGE D'ARBRE CONTRÔLÉ - AUTORISATION POUR UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et obligatoire de se conformer aux règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) concernant la manipulation d'une scie mécanique servant à l'abattage d'arbre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser M. Sylvain Leduc, journalier spécialisé à suivre une formation sur l'abattage d'arbre contrôlé. Le coût de la formation est de 400,00 \$. Ce montant inclut la carte d'opérateur à vie.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

2018-09-127

5.7.a) DEMANDE DE COMMANDITE - BULLETIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la demande de commandite de M. Lucien Gélinas, directeur général du Bulletin des Chenaux, pour la tenue de leur soirée bénéfice;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été prévu au budget de l'année financière en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre négativement.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-09-128

5.7.b) DEMANDE DE COMMANDITE - TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Mme Joanne Blais, directrice de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, pour la tenue de leur gala annuel;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été prévu au budget de l'année financière en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre négativement.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2018-09-129

5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 20.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe